



## Inscriptions 2020-2021

Ecole Jules Ferry et école Louise Michel

*(Nouveaux élèves et renouvellement d'inscription)*

**ACCUEIL PERISCOLAIRE** (matin 7h30-8h30 et soir 16h30-18h00),

**CANTINE, et ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI**

## LE PORTAIL FAMILLE

Un outil pratique à votre disposition pour effectuer vos démarches quotidiennes

Accessible via le site Internet de la ville de NOVES ([www.noves.fr](http://www.noves.fr))

- Accédez à votre dossier personnel :  
Enfants, scolarités, activités souscrites
- Réservez et payez en ligne les activités de votre/vos enfant(s) :  
Restauration scolaire, accueil du matin et du soir, accueil de loisirs du mercredi.
- Obtenez vos factures sur le Portail Famille
- Profitez des documents mis à disposition par le service Enfance / Jeunesse :  
Menus de la restauration scolaire, règlements, informations « flash »
- Utilisez la messagerie du Portail Famille pour contacter le service Enfance / Jeunesse

Service Enfance / Jeunesse  
Maison des Jeunes  
Téléphone : 04 90 24 43 23  
Courriel : foyerdesjeunes.noves@wanadoo.fr

Noves, le 23/06/2020

Objet : rentrée scolaire 2020-2021 - portail famille

Chers parents,

Les démarches pour effectuer l'inscription de votre enfant se feront **du 06 au 10 juillet et du 17 août au 28 août au bureau du foyer des jeunes de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.**

Ci-dessous les informations nécessaires à l'inscription de votre enfant via le portail famille pour les garderies et la restauration scolaire.

**Nouvel élève :**

Sur place au foyer des jeunes : nous communiquer les informations personnelles liées à la famille et nous vous délivrerons votre identifiant personnel BL ENFANCE qui vous sera demandé lors de la création de votre compte.

**Nouvel élève (fratrie) :** créer un nouvel enfant dans votre espace personnel (pas de nouveau compte à créer).

**Création de votre compte :**

Connectez-vous sur le site internet de Noves : [www.noves.fr](http://www.noves.fr)

Le Portail famille est accessible via l'encart 'Les Enfants'.

*Nota : le guide utilisateur complet, au format pdf, est à votre disposition en téléchargement.*

Pour une 1ère connexion, évitez de vous connecter d'un smartphone ou d'une tablette. Si vous n'avez pas d'accès internet, un poste informatique est à votre disposition dans nos locaux.

### Les documents 'papier' à fournir/renseigner/signer :

- la fiche sanitaire (en téléchargement sur [noves.fr](http://noves.fr) ou disponible au bureau),
- l'attestation d'assurance en responsabilité civile de l'année en cours,
- Les attestations d'employeurs (avec jours et horaires travaillés) pour les garderies matin et soir, ainsi que l'accueil du mercredi.

### Si vous avez déjà créé votre compte :

-Apporter **IMPERATIVEMENT** les corrections / ou ajout d'informations sur votre fiche famille (email, numéro de téléphone, adresse etc.).

-Merci également de mettre à jour sur votre portail les informations suivantes :

- votre quotient caf, (nécessaire pour appliquer la tarification modulée de l'accueil du mercredi)
- dans le 'dossier famille' : l'autorisation au droit à l'image, les personnes habilitées à venir chercher votre enfant et les autorisations à la pratique de sport ainsi que les sorties.
- pour la facturation : cochez dans mon 'espace citoyen', 'mes abonnements' : 'recevoir mes factures uniquement en ligne et être notifié par email » (nous n'envoyons pas de facture « papier »).

### Fonctionnement des réservations

#### Inscriptions périscolaire (matin, cantine et soir) :

Vous avez la possibilité via le Portail Famille de modifier vos choix jusqu'au jeudi à minuit pour la semaine suivante (absence ou rajout).

#### Inscriptions accueil de loisirs du mercredi

Vous avez la possibilité via le Portail Famille de modifier vos choix jusqu'au vendredi à minuit pour la semaine suivante (absence ou rajout).

### Tarifs :

Le prix du repas à la cantine scolaire est de 3,00€.

Le tarif de l'accueil matin (de 7h30-8h20, arrivée pouvant être échelonnée jusqu'à 8h00) et soir (16h30-17h30- sortie possible à 17h30) est de 1€ de l'heure et 1,50€ de

l'heure à partir du deuxième enfant (fratrie). La garderie du soir de 17h30 à 18h00 est gratuite.

La tarification du mercredi : (selon les ressources familiales)

<b>Pour une journée d'accueil (par enfant) En fonction des ressources (quotient familial CAF) Pour information repas en plus : 3,00€</b>			
<b>RESSOURCES</b>	<b>1 enfant inscrit</b>	<b>2 enfants inscrits</b>	<b>3 enfants inscrits</b>
<i>0 à 600€</i>	7€	6€	6€
<i>601 à 900€</i>	9€	8€	8€
<i>Plus de 900€</i>	11€	10€	9€
<i>Régime MSA Et autres</i>	9€	9€	9€

#### **Facturation au mois échu et paiement en ligne :**

La facturation se fera au mois échu.

Un courriel vous sera envoyé pour vous informer que votre facture est disponible sur le Portail Famille.

Le délai pour le paiement est d'un mois.

Pensez à justifier les absences avec un certificat médical avant la fin du mois afin de ne pas être facturé.

#### **Parents divorcés ou séparés :**

Un seul compte est créé.